

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : 1,4-Dioxane

FDS-nombre : 000000020219

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : 1,4-dioxane

No.-Index : 603-024-00-5

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119462837-26

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne

Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Cancérogénicité Catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225
H319
H335
H351
EUH019
EUH066

Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut former des peroxydes explosifs.
L'exposition répétée peut provoquer
dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

P210

P260

P280

P304 + P340

Tenir à l'écart de la chaleur, des
surfaces chaudes, des étincelles, des
flammes nues et de toute autre source
d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas respirer les poussières/ fumées/
gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
Porter des gants/vêtements de
protection/ équipement de protection
des yeux/du visage.
EN CAS D'INHALATION: transporter la

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

P305 + P351 + P338

personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P308 + P313

2.3. Autres dangers

Peut être absorbé par la peau. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles au foie. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux reins.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
1,4-dioxane	123-91-1 603-024-00-5 01-2119462837-26 204-661-8	Flam. Liq. 2; H225 Carc. 2; H351 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 EUH019, EUH066	< 100 %	

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. S'éloigner de la zone dangereuse.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Protéger l'œil intact. Appeler un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Produits extincteurs en poudre
Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse
Eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Veiller à une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Diluer avec une grande quantité d'eau.
Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Ne pas respirer les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Peut former des peroxydes explosifs. Le produit est facilement inflammable. Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène (formation de peroxydes).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
1,4-dioxane	EU ELV TWA	73 mg/m3 20 ppm		Indicatif
1,4-dioxane	INRS (FR) VME	73 mg/m3 20 ppm		Règlement impératif (VRC)
1,4-dioxane	INRS (FR) VLE	140 mg/m3 40 ppm		Valeur limité

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
1,4-dioxane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		73 mg/m3	Inhalation	
1,4-dioxane	Travailleurs / Aigu - effets locaux		144 mg/m3	Inhalation	
1,4-dioxane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		21mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
1,4-dioxane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		18,25 mg/m3	Inhalation	
1,4-dioxane	Consommateurs / Aigu - effets locaux		72 mg/m3	Inhalation	

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

1,4-dioxane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		12mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
1,4-dioxane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,24mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
1,4-dioxane	Eau douce: 10 mg/l	Assessment factor: 10
1,4-dioxane	Eau de mer: 0,67 mg/l	Assessment factor: 1000
1,4-dioxane	Station de traitement des eaux usées: 2700 mg/l	
1,4-dioxane	Sédiment d'eau douce: 37 mg/kg dw	
1,4-dioxane	Sol: 0,153 mg/kg dw	Assessment factor: 1000

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: caoutchouc butyle
délai de rupture: > 480 min

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: aromatique
poids moléculaire	: 88,11 g/mol
Point/intervalle de fusion	: 12 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 100 - 102 °C à 1.013 hPa

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

Limite d'explosivité, supérieure	:	22,5 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	:	1,9 % (v)
Point d'éclair	:	11 °C Méthode: DIN 51755
Température d'auto-inflammabilité	:	375 °C
pH	:	6 - 8 Concentration: 500 g/l à 20 °C
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow -0,42
Pression de vapeur	:	36 hPa à 20 °C
Pression de vapeur	:	51 hPa à 25 °C
Densité	:	1,031 - 1,034 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	1,27 mPa.s à 20 °C

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Forme des peroxydes avec l'air.

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Éviter une exposition directe au soleil.

Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène (formation de peroxydes).

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

Acides forts

Air

L'oxygène

Peut attaquer les matières plastiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut former des peroxydes explosifs.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: env. 5.150 mg/kg

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:
CLO
Espèce: Rat
Valeur: env. 155 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Irritation de la peau:
Espèce: Lapin
Résultat: irritation légère
Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Irritation des yeux:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux.
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Espèce: Cochon d'Inde
Classification: non sensibilisant
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.

Cancérogénicité:
Note: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères
Type de cellule: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Méthode d'Essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique
Espèce: Souris

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction:

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Danger par aspiration:

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

Autres informations:

Le solvant dessèche la peau.

L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

NOEC

Essai en dynamique

Espèce: *Oryzias latipes* (Killifish rouge-orange)

Valeur: 100 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Taux de croissance

Espèce: *Selenastrum capricornutum* (algue verte)

Valeur: > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50

Biomasse

Espèce: *Selenastrum capricornutum* (algue verte)

Valeur: > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Essai en semi-statique

Espèce: *Daphnia magna*

Valeur: > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:

NOEC

Espèce: *Daphnia magna*

Valeur: 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Biodégradation: < 10 %

Durée d'exposition: 29 jr

Résultat: Difficilement biodégradable.

Méthode: Ligne directrice 301F de l'OCDE pour les essais

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:1165

IMDG:1165

IATA:1165

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:DIOXANNE

IMDG:DIOXANE

IATA:Dioxane

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3

IMDG: 3

IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	Quantité: 5.000.000 kg Quantité: 50.000.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit contient de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+359)29154233
Croatie	(+385)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation); +46104566786
Suisse	145

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

Italie	0382 24444	Royaume Uni	(+44) 844 892 0111
Allemagne	Berlin : 030/19240		
	Bonn : 0228/19240		
	Erfurt : 0361/730730		
	Fribourg : 0761/19240		
	Göttingen : 0551/19240		
	Homburg : 06841/19240		
	Mainz : 06131/19240		
	Munich : 089/19240		
Lettonie	+37167042473		

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

- | | | | |
|---|---|--------|---|
| 1,4-dioxane | : | H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| | | H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| | | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| | | H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| | | EUH019 | Peut former des peroxydes explosifs. |
| | | EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| 2,6-di-tert-butyl-p-crésol
(Stabilisant) | : | H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| | | H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des

1,4-Dioxane

34944-1L

Version 2.0

Date de révision
23.07.2021

Remplace 1

spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé
désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange
dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient
exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.